

Commune de :	Hautefage
Rivière(s) concernée(s) :	La Maronne
Personne(s) rencontrée(s) :	• M. EYRIGNOUX, adjoint au Maire
Date de l'entretien :	10 mars 2011 – 14h30

1) LA COMMUNE EST-ELLE TOUCHÉE PAR DES PROBLÈMES D'INONDATIONS ?

Oui Non

2) QUELLES SONT LES DATES DES DERNIÈRES GRANDES CRUES CONNUES ? INONDATIONS ?

Les dernières grandes crues connues pour la Maronne sur la commune de Hautefage sont les crues de :

- x 1960,
- x 1982,
- x 1985 (? 1981?).

Les crues de 1982 et 1985, d'importances similaires, sont les plus hautes crues connues pour M. Eyrygnoux. Il indique que depuis 1985, la commune n'a pas été touchée par ce genre d'évènement et que le barrage ne déverse plus régulièrement depuis une quinzaine d'année.

Il est d'autre part évoqué une crue importante en 1944, avant la construction du barrage (en 1955).

3) EXISTE-T-IL DES RELEVÉS HISTORIQUES DE CRUES SUR LA COMMUNE (HAUTEUR D'EAU ATTEINTE NOTÉE DATE DE LA CRUE) ?

M. Eyrygnoux indique au bureau d'étude deux repères sur sa propriété, située en bordure de la Maronne en amont immédiat du pont de la RD1120 :

- x crue de 1982 : sur la porte arrière de l'ancienne maison, un bout de bois indique le niveau atteint,
- x crue de 1985 (?), l'eau est arrivée au niveau de la première porte de la grange (environ 1m18 par rapport au sol).

Il indique d'autre part que la scierie a été inondé en 1982. M. Eyrygnoux se renseigne pour avoir des informations précises sur le niveau atteint.

Aucun autre repère n'existe sur la commune en raison du peu de maison touchée lors des inondations. La maison potentiellement inondable au lieu-dit « Les Taules » n'a pas été inondée selon M. Eyrygnoux en 1982 et en 1985 (?).

D'autre part, la digue (merlon de terre mis en place lors du creusement du lit mineur en aval de l'usine EDF – réalisé lors de la construction de l'usine), située en bordure du lit mineur de la Maronne, n'a pas été submergé lors de la crue de 1982.

Enfin, un repère de la crue de 1944 était autrefois indiqué sur le pont de Hautefage.

4) NOM DE PERSONNES À RENCONTRER

/

5) EXISTE-T-IL D'AUTRES ÉLÉMENTS CONCERNANT LES CRUES PASSÉES (PHOTOS – ARTICLES – ARCHIVES...)

La commune ne possède pas d'éléments sur les crues passées.

6) CONFRONTATION DE LA RÉALITÉ DU TERRAIN ET DES ZONES INONDABLES RÉPERTORIÉES

Aucune cartographie des zones inondables n'a été réalisée pour la Maronne sur la commune de Hautefage.

M. Eyrignoux indique que les maisons situés en amont de la route départementale ne sont pas inondable, étant situées sur des terrains plus élevés en limite de coteaux,

7) DÉGÂTS OBSERVÉS LORS DES DERNIÈRES CRUES

Peu de dégâts sont à signaler sur la commune lors des crues en raison des faibles enjeux sur la commune. Les principaux dégâts concernent l'exploitation de la scierie qui stocke le bois en partie en zone inondable,

8) QUELS SONT LES POINTS NOIRS DES ÉCOULEMENTS ?

Les principaux points noirs aux écoulements sont :

- × le pont de D1120 faisant office d'entonnoir aux écoulements ; il fait monter le niveau d'eau en amont du pont. A noter que 3 passages ont été aménagés dans le remblai pour aider la circulation de l'eau en cas de débordement (ouvrage de décharge ancien et sous-dimensionné),
- × les embacles des berges ; M. Eyrignoux précise que le non entretien des berges et leur état actuel est le principal problème et point noir aux écoulements sur la commune. Un projet de nettoyage des berges est en cours.

9) QUELLES SONT LES ZONES DES PREMIERS DÉBORDEMENTS ?

L'eau sort très rapidement en amont du pont de D1120, en amont de la parcelle de M; Eyrignoux.

10) DOCUMENT D'URBANISME EXISTANT SUR LA COMMUNE

La commune ne possède pas de document d'urbanisme particulier.

11) QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX SUR LA COMMUNE ?

Peu d'enjeux sont situés en zone inondable :

- × la scierie,
- × quelques habitations.

12) REMARQUES :

M. Eyrignoux souligne l'importance de l'alerte lors de la prévision de fort débit ou d'inondation.

Les principaux problèmes sur la commune viennent des crues de la Maronne mais aussi des ruisseaux, affluents de la Maronne, qui ont des écoulements torrentiels en cas de fortes pluies (ruisseau de la Pagésie (ou Vergnarel), Ruisseau du Peyret en limite des communes se Sexcles/Mercoeur).

Il souligne d'autre part que la végétation des berges a fortement changé depuis une trentaine d'année. Depuis la mise en place d'une conduite forcée sous les coteaux allant du barrage de Hautefage à l'usine EDF, seul un débit réservé passe par la rivière. Il est difficile d'entretenir les berges, la Maronne étant située sur plusieurs communes.

Les travaux ayant été réalisés sur le lit mineur de la rivière sont principalement les suivants:

- × creusement du lit mineur en aval de l'usine EDF lors de sa construction ; les alluvions enlevées ont été déposées sur les berges créant un merlon de terre en rive droite de la Maronne,
- × suite à la crue de 1985 (?), curage du lit mineur de la Maronne en sortie de turbine de l'usine.